



Règles d'attribution des bourses au comité étudiant du CRIFPE- UQ

Ce document présente les critères d'admissibilité et autres règles associées aux **demandes de bourse faites par les personnes étudiantes membres du CRIFPE-UQ**. Si vous êtes éligibles, n'hésitez pas à faire une demande de bourse à l'aide du [formulaire](#). Pour toutes questions, veuillez écrire à crifpe-uq@uqam.ca.

TABLE DES MATIÈRES

1 Critères d'admissibilité

2 Moment du dépôt et nombre de demandes

- A. Dates des paniers
- B. Nombre de demandes par panier

3 Types de bourse : pièces justificatives et montants

- A. [Publication scientifique ou professionnelle](#)
- B. [Communication scientifique ou professionnelle](#)
- C. [Stage de recherche à la maîtrise ou au doctorat au Canada \(hors Québec\) ou à l'international](#)
- D. [Coordination d'une publication ou d'un évènement scientifique ou professionnel](#)
- E. [Activité de rédaction scientifique](#)
- F. [Révision linguistique en français](#)

4 Reconnaissance envers le CRIFPE-UQ

1. CRITÈRES D'ADMISSIBILITÉ

Une personne étudiante peut faire une demande de bourse uniquement si elle est **inscrite à temps plein ou à temps partiel**, et non seulement admise, dans un programme aux **cycles supérieurs** du Réseau de l'Université du Québec.

ET

Si la personne étudiante est membre du CRIFPE-UQ, c'est-à-dire que sa **direction** ou sa **codirection de recherche** est membre du CRIFPE-UQ.



Pour chaque demande, la personne étudiante devra fournir une **preuve d'inscription universitaire à temps plein ou à temps partiel**.



La personne étudiante doit répondre aux critères d'admissibilité **tout au long du processus de demande de bourse** pour obtenir le montant alloué (de la réalisation de l'activité jusqu'au versement du montant). Si elle devient professeure entre temps, la demande ne sera pas admise.

2. MOMENT DU DÉPÔT ET NOMBRE DE DEMANDES

A Il y a plusieurs « paniers » durant l'année. Les dates limites pour le dépôt d'une demande sont les : 1^{er} juin avant 23h59, 30 septembre avant 23h59, 31 janvier avant 23h59 et 1^{er} avril avant 23h59.

B Dans un souci d'équité, **une seule demande par panier** pourra être approuvée. S'il y a plus d'une demande, le comité étudiant approuvera la demande admissible dont le montant est le plus élevé. Les autres demandes admissibles **seront reportées au dernier panier** de l'année financière (1^{er} avril). Les fonds seront accordés selon leur disponibilité dans la constituante d'appartenance de la personne étudiante¹.



- Les demandes rétroactives doivent être effectuées dans les 6 mois précédents la demande pour être admissibles.
- Dans le cas où deux demandes sont effectuées pour le même événement, les frais encourus (le cas échéant) seront remboursés une seule fois.



- Pour un article ou un ouvrage, il est possible de faire une demande de bourse **dès son acceptation**.
- Pour les communications et stages à venir, il est possible de faire **préapprouver** la demande de bourse. La demande sera alors acceptée et le montant sera alloué **lorsque le comité aura reçu une confirmation** de réalisation (incluant les pièces justificatives manquantes, le cas échéant).

3. TYPES DE BOURSE : PIÈCES JUSTIFICATIVES ET MONTANTS

Cette section présente les différents types de bourse proposés par le CRIFPE-UQ à ses personnes étudiantes membres, les pièces justificatives à fournir (en plus de la preuve d'inscription) et le montant maximal qu'il est possible d'obtenir.

A PUBLICATION SCIENTIFIQUE OU PROFESSIONNELLE
Publication d'au moins 1000 mots dans une revue scientifique ou professionnelle non prédatrice. Ce service inclut les actes de colloque. Le montant dépend de la nature de la revue et de la position dans la liste des personnes autrices.



Pour une publication **scientifique** en tant que **première ou deuxième autrice**, la personne étudiante doit fournir :

- Le lien vers la publication **OU** le courriel d'acceptation



Un montant de **250\$** est offert pour toute publication admissible.

Un montant de **300\$** est offert pour une publication en accès libre et ouvert.

Pour une publication **professionnelle** en tant que **première autrice**, la personne étudiante doit fournir :

- Le lien vers la publication **OU** le courriel d'acceptation

Un montant de **100\$** est offert pour toute publication admissible.

¹ Si les fonds viennent à manquer, la priorité sera accordée aux personnes n'ayant pas reçu de bourse durant l'année.

B COMMUNICATION SCIENTIFIQUE OU PROFESSIONNELLE

Communication orale ou par affiche réalisée dans un colloque scientifique ou professionnel non prédateur. Les communications réalisées dans le cadre d'une journée thématique sont également admissibles. Il est possible de faire une demande de préapprobation dès que la communication est acceptée. Le montant sera octroyé lorsque la communication aura eu lieu et lorsque les pièces justificatives des dépenses auront été fournies.

	
Pour une communication locale ou professionnelle en tant que première autrice, la personne étudiante doit fournir : • Le programme de l'évènement où la communication apparaît • Un résumé de la communication OU • Le courriel d'acceptation (les conditions de la préapprobation s'appliquent)	Un montant de 100\$ est attribué.
Pour une communication scientifique au Québec ou en ligne en tant que première autrice, la personne étudiante doit fournir : • Le programme de l'évènement où la communication apparaît • Un résumé de la communication • Les pièces justificatives des dépenses OU • Le courriel d'acceptation (les conditions de la préapprobation s'appliquent)	Un montant de 100\$ est attribué pour toute communication admissible. Un remboursement de 200\$ peut s'ajouter si des dépenses sont justifiées.
Pour une communication scientifique au Canada (hors Québec) en tant que première ou deuxième autrice, la personne étudiante doit fournir : • Le programme de l'évènement où la communication apparaît • Un résumé de la communication • Les pièces justificatives des dépenses OU • Le courriel d'acceptation (les conditions de la préapprobation s'appliquent)	Un montant de 100\$ est attribué pour toute communication admissible. • Dans le cas d'une communication comme première autrice, un remboursement de 300\$ peut s'ajouter si des dépenses sont justifiées. • Dans le cas d'une communication comme deuxième autrice, un remboursement de 150\$ peut s'ajouter si des dépenses sont justifiées.

Pour une communication scientifique à l'international en tant que première, deuxième ou troisième autrice, la personne étudiante doit fournir : • Le programme de l'évènement où la communication apparaît • Un résumé de la communication • Les pièces justificatives des dépenses OU • Le courriel d'acceptation (les conditions de la préapprobation s'appliquent)	Un montant de 100\$ est attribué pour toute communication admissible. • Dans le cas d'une communication comme première autrice, un remboursement de 400\$ peut s'ajouter si des dépenses sont justifiées. • Dans le cas d'une communication comme deuxième ou troisième autrice, un remboursement de 150\$ peut s'ajouter si des dépenses sont justifiées.
---	---



Pour les conférences au Québec, au Canada (hors Québec) et à l'international, les **dépenses admissibles** sont celles liées à l'impression d'affiches, aux frais d'inscription, au transport, à l'hébergement et aux repas.

C STAGE DE RECHERCHE À LA MAÎTRISE OU AU DOCTORAT AU CANADA (HORS QUÉBEC) OU À L'INTERNATIONAL

Stage de recherche d'au moins trois semaines réalisé avec une chercheuse reconnue ou un chercheur reconnu en éducation. Il est possible de faire une demande de préapprobation si le stage est accepté.



La personne étudiante doit fournir : • La demande de stage signée par la personne responsable du stage • Le courriel d'approbation du stage • Les pièces justificatives des dépenses	Pour un stage au Canada (hors Québec), un remboursement allant jusqu'à 500\$ est offert (selon les dépenses justifiées). Pour un stage à l'international, un remboursement allant jusqu'à 1500\$ est offert (selon les dépenses justifiées).
---	--



Pour les stages, les **dépenses admissibles** sont celles liées à l'impression d'affiches, au transport, à l'hébergement et aux repas.

D COORDINATION D'UNE PUBLICATION OU D'UN ÉVÈNEMENT SCIENTIFIQUE OU PROFESSIONNEL

Participation à différentes étapes du processus d'une publication scientifique ou professionnelle (p.ex., coordonner la publication d'un ouvrage ou d'une revue) **OU** participation à l'organisation d'un événement scientifique ou professionnel (p.ex., organisation d'un colloque, d'un concours, d'une journée thématique). Il est possible de faire une demande lorsque la publication est acceptée ou lorsque l'évènement a eu lieu.



La personne étudiante doit fournir :

- Une liste des tâches effectuées (pour évaluer l'ampleur de l'engagement).
- Une lettre d'une personne responsable (p.ex., un professeur ou une professeure) indiquant le titre de la publication ou le nom de l'évènement et justifiant l'implication.



Un montant de **250\$** est offert pour toute publication ou événement admissible.

E ACTIVITÉ DE RÉDACTION SCIENTIFIQUE

Participation à une activité (p.ex., retraite) visant l'avancement de travaux scientifiques (p.ex., avancement du mémoire ou de la thèse, rédaction d'un article).



La personne étudiante doit fournir :

- Une preuve de participation
- Une facture



Un remboursement allant jusqu'à **300\$** est offert (selon les dépenses justifiées).

F RÉVISION LINGUISTIQUE EN FRANÇAIS

Révision linguistique en langue française pour un article ou un chapitre comme première autrice ou premier auteur dans une revue ou un ouvrage collectif **scientifique arbitré par les pairs**.



La personne étudiante doit fournir :

- La **version finale** de l'article ou du chapitre avec la mention du **nom de la revue** ou du **titre de l'ouvrage**.



Un remboursement allant jusqu'à **500\$** est offert.

4. RECONNAISSANCE ENVERS LE CRIFPE-UQ

- A** Dans la mesure du possible, la personne étudiante reconnaît qu'elle a reçu une bourse de la part du CRIFPE-UQ en le mentionnant dans ses communications (dans le cas d'une préapprobation par exemple).
-
- B** Afin de reconnaître les efforts du CRIFPE-UQ pour encourager le travail des personnes étudiantes aux cycles supérieurs, il est **encouragé de participer aux événements du centre de recherche**, car sa vitalité en dépend.
-